

ECOLE DES CADRES

Ligue de Bretagne
Aïkido F.F.A.B. – Aïkikaiï de France



ECOLE DES CARES DE LA LIGUE DE BRETAGNE

Aïkido F.F.A.B. – Aïkikai de France

SOMMAIRE

- AVANT PROPOS
- DEFINITION - OBJECTIFS
- STRUCTURATION – MOYENS
- PUBLIC CONCERNE
- INSCRIPTION
- INTERVENANT – ACCOMPAGNEMENT - TUTORAT
- MISSIONS - MISE EN ŒUVRE
- VALIDATION DES ACQUIS
- RETOUR D'EXPERIENCE
-
- PROGRAMME ANNUEL
 - Catalogue des formations
 - Formations initiales
 - Formations complémentaires
 - Expertise et tutorat
 - VAE
-
- ANNEXES

AVANT PROPOS

Extrait du feuillet n°15
Commission nationale enseignants & examinateurs
Septembre 2023

*** NOTRE AMBITION POUR LA SAISON 2023-2024 :**

Renforcer encore davantage les liens avec les Enseignants.

- Notre priorité :

Mieux accompagner les Enseignants dans l'art de la transmission afin que, notamment, les passages de grades soient une belle expression de notre travail spécifique sachant que ce travail porte d'autant mieux ses fruits qu'il est recherché au quotidien dans les Dojo.

Placer les Enseignants au cœur des actions de leur ligue.

- Une participation active des Enseignants dans la vie de la ligue...

Les différentes manifestations, (stages Enseignants, Ecoles des cadres, préparation aux grades Dan) seront revisitées pour que les candidats soient à même d'exprimer la richesse de leur pratique, richesse qui sera le reflet d'une perception claire des Fondamentaux.

Pour cela, les Enseignants seront invités à participer eux-mêmes, et être complices de cette noble avancée pour le meilleur de notre Aïkido.

- ...Car leur rôle est primordial.

Les Enseignants seront particulièrement bien accueillis car leur rôle, bien entendu, est primordial : ce sont eux qui, en premier ressort, ont la lourde tâche de former les élèves qui seront les futurs candidats aux grades Dan.

Il convient donc que ce soit avec eux que les points essentiels soient abordés et approfondis, car c'est bien ainsi que, à travers notre recherche effectuée ensemble, notre spécificité sera perçue de plus en plus clairement et de mieux en mieux vécue.

Gandelain, le 17 septembre 2023.

Jacques Bonemaison

Responsable de la Commission Enseignants & Examineurs.

DEFINITION - OBJECTIFS

Définition :

L'Ecole des Cadres regroupe les actions de formations et de perfectionnements dans les domaines de l'enseignement et de l'encadrement d'un public ou d'une structure associative en lien avec la pratique de l'aïkido et disciplines associées.

C'est un « espace » d'échange et de transmission visant à l'acquisition et à la maîtrise des outils pédagogiques et administratifs pour l'enseignement et le développement de l'aïkido ainsi que l'évolution des personnes en charges de leur mise en œuvre.

Objectifs :

Sensibiliser, accompagner et former tous enseignants, dirigeants ou pratiquants dans les domaines touchant au fonctionnement d'un club aussi bien technique qu'administratif (gestion, promotion, communication) dans le but de :

- Permettre et faciliter l'avancement des pratiquants, enseignants et dirigeants (grades, diplômes, responsabilités)
- Maintenir à jour les compétences acquises.
- Partager les acquis de l'expérience
- Développer l'expertise des enseignants pour les rôles d'examineur, de tutorat et de formateur.

STRUCTURATION – MOYENS

Structuration :

Afin de répondre aux besoins à la fois récurrents et émergents des enseignants (et futurs enseignants) et mettre en œuvre les stratégies de formation de la Ligue de Bretagne d'Aïkido et Budo – Aïkikaï de France, le BTR missionne la commission enseignement pour élaborer et structurer l'Ecole des Cadres.

Moyens :

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, La commissions enseignement mettra en place des modules EDC (ou cycle de formation) qui pourront être rattachés aux stages organisés par la Ligue ou organisés indépendamment.

Dans tous les cas, les actions de formation développées au sein des modules EDC seront explicitement annoncés sur les supports ou documents diffusés.

Un programme EDC sera proposé en début de saison par la commission enseignement et le(s) ACT(s). Celui-ci sera validé par le BTR pour être présenté au CD de la Ligue en complément du calendrier de la saison.

PUBLICS CONCERNES - INSCRIPTION

Publics concernés :

Les candidats aux examens grades.
Les enseignants diplômés et futurs enseignants.
Les dirigeants de club, des Comités Départementaux et de la Ligue.

Tous pratiquants intéressés par les formations proposées pourront adresser une demande au président pour y participer en motivant leur démarche.

Inscription à l'Ecole des Cadres :

Tout enseignant, futur enseignant, candidat aux grades et bénévoles associatifs peut et est invité à s'inscrire chaque année à l'EDC de la Ligue.

Pour mémoire ; l'inscription à l'EDC est demandée par la fédération pour la demande d'attestation provisoire d'enseignement (AFPE) ainsi que les formations diplômantes (Bifa et BF).

Une cotisation forfaitaire pourra être demandée pour l'ensemble des actions de formation (hors stages) ou ponctuellement à titre exceptionnel.

L'inscription sera gratuite pour les pratiquants s'inscrivant aux formations Bifa et BF.

INTERVENANTS - ACCOMPAGNEMENT - TUTORAT

Intervenants :

Les intervenants doivent répondre aux critères fixés par le DOT, si son intervention tient du domaine de la technique, ou répondre à des compétences reconnues pour toutes autres interventions.

Les intervenants sont missionnés par le CD sur proposition du BTR ou du Département administration.

Leurs droits et devoirs ainsi que leur défraiement sont définis dans le DOT et le règlement financier.

Accompagnement – Tutorat :

Dans leur démarche de formation ou VAE les futurs candidats peuvent être amenés à avoir recours à un accompagnement ou un tutorat. La Ligue proposera aux futurs candidats une liste d'accompagnateurs et tuteurs mentionnant leur(s) domaine(s) de compétence ou d'habilitation.

MISSIONS – MISE EN ŒUVRE

Missions :

Le but des missions étant de permettre à tout pratiquant de progresser tant sur le plan technique que sur le plan pédagogique ou tout autre domaine de la vie associative.

Une mission s'attache à développer un domaine de compétence précis en s'appuyant sur l'approche* par compétence ou l'approche* par objectifs.

- * *On entend par approche une conception pédagogique. (Annexe 1)*

L'approche par compétence étant sans doute plus appropriée pour les domaines liés à la technique et l'approche par objectif plus en adéquation avec les domaines théoriques en lien avec l'enseignement ou la vie associative.

Une mission relative au domaine théorique ou pédagogique devra répondre à un but fixé et défini selon l'approche « Qualiopi » répondant aux 7 critères suivant :

- 1 – *Informers les publics*
- 2 – *Concevoir la formation*
- 3 – *Mettre en œuvre l'action de formation*
- 4 – *Mobiliser les moyens nécessaires*
- 5 – *Maîtriser les compétences des intervenants*
- 6 – *Effectuer une veille de son environnement*
- 7 – *Se faire évaluer pour s'améliorer*

Pour mettre en œuvre ses missions, l'EDC propose différents stages et modules

Stage EDC :

Un stage EDC est un stage répondant aux exigences fédérales en lien avec la préparation aux examens grades, à la formation des enseignants et futurs enseignants, à la formation des examinateurs, tuteurs et formateurs (encadrants).

Module EDC :

Un module est une action complémentaire traitant d'une problématique spécifique ou ciblant un public spécifique.

Un module EDC se définit par les objectifs pédagogiques et les compétences visées, le public concerné, son contenu ou programme, la méthode (ou modalité) pédagogique, les pré-requis, les modalités d'évaluation et/ou de validation, l'encadrement, la durée et le coût le cas échéant.

NB : Seul les stages sont validant pour les passages de grade Dan et sont inscrits sur le passeport. Les modules feront quant à eux l'objet d'une attestation de présence et/ou de formation.

Les stages et les modules se complètent pour couvrir l'ensemble des missions de la Ligue en terme de formations, progression technique et développement de l'aïkido

Stages et modules en lien avec la technicité

- Préparation aux grades
- Approfondissement des fondamentaux
- Formation continue des enseignants
- Modules spécifiques (préparation physique, aïki-taïso, etc.)

Stages et modules en lien avec l'enseignement

- Formation initiale Bifa et BF
- Formation continue des enseignants
- VAE
- Modules spécifiques (préparation physique, public spécifique, etc.)

Modules en lien avec l'encadrement et la vie associative

- Formation BF
- VAE.
- Modules spécifiques (gestion, promotion, communication, etc.)

VALIDATION DES ACQUIS – RETOUR D'EXPERIENCE

Validation des acquis :

Une attestation de suivi (de formation ou de participation) pourra être établi à l'issues d'un module ou d'un cycle de modules en fonction de son thème afin de rentrer dans une démarche de VAE.

Pour le Bifa, un certificat est remis par la fédération sur la demande du président de Ligue après la mise en situation du candidat. Il est valable un an, son renouvellement est soumis à conditions. Les présidents de club sont responsables et garants de la bonne conformité des enseignants aux sein de leur club.

Le BF est acquis une fois pour toute mais le maintien des savoirs et savoir-faire sont une nécessité et une obligation morale vis-à-vis des pratiquants

Retour d'expérience ou d'action :

Toute mission fera l'objet d'un retour d'expérience par son responsable, incluant les évaluations des stagiaires concernant l'action mise en œuvre.

Programme annuel ou catalogue des formations

La commission enseignement est missionnée par le CD de la Ligue pour structurer avec cohérence la mise en place des modules (programme de formations ou d'actions EDC).

Le but est de proposer chaque année un cycle de formation (pluriannuel), complémentaire au stage technique ou à thème, d'en définir le mode de fonctionnement incluant leur financement. La clarification des différentes actions au sein de l'EDC permettra d'identifier les stages validants techniques, les stages et modules validants pédagogiques et les stages concernant la formation continue des enseignants et dirigeants.

Pour mémoire : sont appelés stages les actions de perfectionnement technique en lien avec les passages de grades et les formations diplômantes ou d'expertise, sont appelés modules les actions n'entrant pas dans le cadre défini précédemment.

Objectif :

Mettre en place un « catalogue » de modules (6 /8 pour la saison à venir). Celui-ci sera étoffé progressivement au fil du temps.

La mise en place des modules pourra au final se faire de 3 façons :

- 1 – choix du CD sur proposition du BTR.
- 2 – Sur la demande d'un Codep.
- 3 – Par le biais d'une demande (par inscription) des pratiquants.

- Un nombre d'inscriptions minimum par action sera déterminé pour étudier la faisabilité de l'action et sa mise en place.

Ces trois possibilités seront mises en place pour la saison 2024-2025.

Cohérence des actions

Chaque action comportera un processus commun de par une fiche action type (*Annexe 2*) mais également dans la prise de note, compte rendu, questionnaire de satisfaction (*Annexe 3*), attestation, ...